

Consultation sur le projet de la Réserve Naturelle Régionale « Marais du Bout de Sac » :

Bilan de la consultation du public et des avis recueillis

Consultation du grand public organisée par la Région Pays de la Loire

Conformément à l'article L.332-2-1 du Code de l'environnement, le projet de création de la Réserve Naturelle Régionale « Marais du Bout de Sac » a été soumis à la consultation du public, sur le site internet de la Région, pendant trois mois : du 23 janvier au 23 avril 2025 inclus.

Le recueil des avis :

Le 10 février 2025, le Conseil régional a également transmis le projet pour avis au :

- Préfet de Région des Pays de la Loire,

Collectivités locales :

- Département de la Vendée,
- Challans Gois communauté
- Commune de Beauvoir-sur-Mer.

La prise en compte des observations du public et des avis recueillis :

Tel que prévu à l'article L.332-2-1 II du Code de l'Environnement, le bilan de la consultation du public et des avis recueillis, ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet de création de la RNR ou des raisons qui ont conduit à son maintien doivent faire l'objet d'une publication par voie électronique sur le site de la Région et ce pour une durée de trois mois.

Bilan de la consultation du public

Le Conseil régional n'a pas été destinataire de contribution.

Bilan des avis recueillis

Les avis sont considérés favorables au projet.

Structure	Avis
Commune de Beauvoir-sur-Mer	Avis favorable
Challans Gois communauté	Pas de positionnement
Département de la Vendée	Avis favorable
Préfet de Région	Avis favorable

⇒ ***En conséquence, suite à cette consultation, aucune modification n'est apportée au projet de labellisation en RNR porté par la LPO Vendée, la LPO nationale et le Conservatoire du Littoral.***

Seul l'emplacement réservé au projet de déviation de la D948 porté par le Département de la Vendée en dehors du périmètre de projet de RNR sera reporté sur une carte.